

COMMUNE DE SEPMERIES

Procès-verbal de la réunion de

Conseil Municipal du Vendredi 5 Janvier 2024 à 19h

Conseil Municipal convoqué le 29 Décembre 2023

Présents :

Mmes & Mrs : Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Alain DUPUIS, Daniel POTTIEZ, Nejia LECAT, Christophe DIENNE, Anthony DOUVRY, Jean-Michel PASBECQ, Caroline DANEULIN, Romain GEORGES

Absents ayant donné procuration : Mme Anne-Laure GAILLET donne procuration à Mr Romain GEORGES

Absent(e)s : Mmes Agathe OLIVIER, Sophie DUVAL, Alice PETIAUX, Mr Corentin BONET

Rappel de l'Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 11 Décembre 2023
- Désignation du secrétaire de séance

- Délibérations Communales

- Demande de subvention Région Hauts de France
- Demande de subvention d'Etat
- Demande de subvention Département du Nord ADVB

- Points par les adjoints

- Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 11 Décembre 2023

Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023 à l'unanimité.

2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Alain DUPUIS a été nommé secrétaire de séance.

3- Délibérations communales

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la salle polyvalente qui valorisera le centre bourg par un nouvel équipement et un parvis aménagé.

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que dans le cadre du projet de rénovation de la salle polyvalente, il est prévu :

- Le rénovation thermique (BBC) de la salle polyvalente avec un objectif d'économie d'énergie à minima de 35% ;
- L'emploi de matériaux biosourcés dans le cadre de l'isolation du bâtiment ;
- La mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) ;
- La mise en place d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective ;
- La mise en place qu'une cuve de 10 m3 afin de récupérer les eaux pluviales ;
- L'aménagement du parvis avec des matériaux favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet débutera en septembre 2024 pour ce finir en septembre 2025.

M. le Maire précise que nous sommes accompagnés par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et son Conseiller en Énergie Partagé M. DUBEAUREPAIRE.

a) Demande de subvention Région Hauts de France

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière de 50% de la Région Hauts-de-France au titre du [PSAT] Fonds spécifique aménagement pour le PACTE Sambre Avesnois Thiérache 2023-2024 avec une bonification « Aménagements innovants » de 10% pour la rénovation de la salle polyvalente.

Ayant pris connaissance du projet de rénovation de la salle polyvalente proposé par le cabinet d'architecte PIXL qui s'élève à un montant global de 1 132 935,00 € HT, soit la somme de 1 359 522 € TTC,

Que le budget éligible à la subvention PACTE SAT 2023-2024 de la Région Hauts-de-France représente le « Gros œuvre et les honoraires de prestataires (AMO-MOE) pour un montant limité à 1 000 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en en avoir délibéré

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
11	/	/

- Donne son accord pour la réalisation du projet de réhabilitation de la salle polyvalente d'un montant prévisionnel de 1 132 935.00 € HT
- Sollicite auprès du Conseil régional des Hauts-de-France une subvention PACTE SAT.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

b) Demande de subvention d'Etat

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière de 40% de l'Etat au titre des subventions d'état (DETR/DSIL/FNADT/FONDS VERT) pour la rénovation de la salle polyvalente.

Que le budget éligible aux subventions d'Etat représente le « Gros œuvre, les honoraires de prestataires (AMO-MOE) et les études pour un montant limité de 1 000 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en en avoir délibéré

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
11	/	/

- Sollicite auprès de l'Etat une subvention dans le cadre de la DETR/DSIL/FONDS VERT,
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention avec l'Etat définissant les modalités pratique de l'opération et tous les documents relatifs au dossier.

c) Demande de subvention Département du Nord ADVB

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière de 40% (avec un maximum de 300 000 €) avec le Département du Nord (ADBV) avec un bonus « Nord Durable » maximum de 45 000 € pour la rénovation de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en en avoir délibéré

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
11	/	/

- Sollicite auprès du Département du Nord la subvention ADBV,
- Sollicite auprès du Département du Nord la subvention dans le cadre du bonus « Nord Durable ».
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention avec le Département du Nord définissant les modalités pratique de l'opération et tous les documents relatifs au dossier.

Questions diverses :

Pas de question diverse.

Monsieur le Maire a levé la séance à 21h00

Le Secrétaire,

